



Slido
#1231984



Évènement de clôture

Label AQPF

Audit-Qualité-Pérennité-Fibre



Thierry JOUAN
Délégué général adjoint
Avicca



Mathieu HUSSON
Président
Innovance



Richard TOPER
Président
Cercle Credo



**UNE INITIATIVE PORTÉE PAR UN CONSORTIUM
CONSTITUÉ PAR INNOVANCE, LE CERCLE CREDO ET L'AVICCA**



**Société d'Economie Mixte
créée en 2015 réunissant
6 actionnaires publics et
16 actionnaires privés**



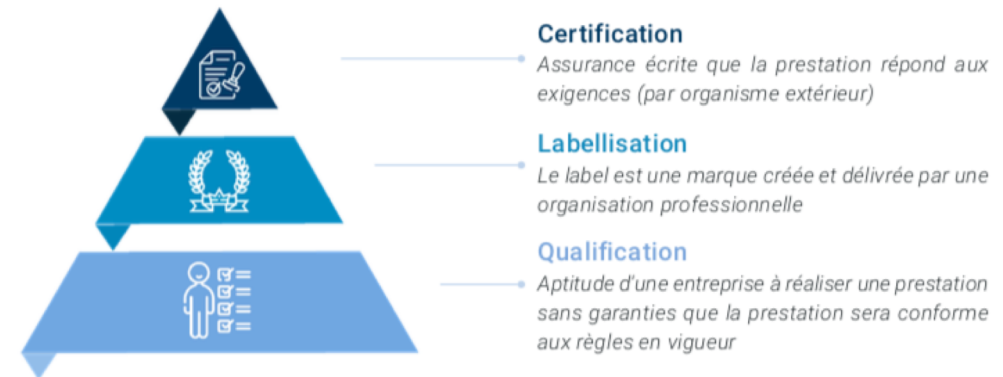
**Association nationale interprofessionnelle
née en 1993 qui regroupe et fédère
les experts et les spécialistes
de la fibre optique**



**Association d'élus qui accompagne depuis 1986 les collectivités
engagées dans la transformation numérique de leur territoire**

QU'EST-CE QU'UN LABEL ?

- Il juge et valide la qualité du produit ou du service
- Il est créé par une organisation indépendante
- Il est apposé sur un produit ou un service afin d'en garantir la qualité et la conformité avec les « normes, règles et standards » du domaine



LE LABEL AQPF EST DESTINÉ AUX ENTREPRISES QUI AUDITENT LES INFRASTRUCTURES DES RÉSEAUX FTTH

La création du label répond aux constats établis par Innovance, le Cercle CREDO, l'Avicca et des entreprises de la filière

- Ces réseaux auront une durée de vie de quelques dizaines d'années
- La qualité des infrastructures des réseaux fibre optique est essentielle
- La conformité de ces infrastructures doit être vérifiée et auditée régulièrement
- Les non-conformités engendreront des coûts d'exploitation supplémentaires pendant la Vie du Réseau et la maintenance de ces infrastructures

Les objectifs principaux du label :

- L'harmonisation des pratiques d'audit des réseaux FttH
- La qualification de la compétence des intervenants pour la labellisation des entreprises

LE LABEL EST ATTRIBUÉ PAR UNE ORGANISATION INDÉPENDANTE SUR LA BASE D'UN RÉFÉRENTIEL EXIGEANT

► Un référentiel composé de trois composantes

- **Administrative** : éléments nécessaires à la labellisation
- **Technique** : description des moyens techniques et humains
- **Évaluative** : contrôle des compétences effectué au sein de centres d'examens identifiés par l'intermédiaire de 3 épreuves menées sur une demi-journée

► Une durée de validité de 2 ans et le suivi de l'entreprise durant cette période

► Une gouvernance indépendante

- **Un comité technique** composé d'experts du domaine de la fibre optique
- **Un comité de pilotage** composé d'entités de la filière

UN LABEL OPÉRATIONNEL FIN MAI 2023

L'ouverture officielle de la labellisation AQPF aura lieu fin mai 2023 sur la plateforme du label : <http://www.innovance.fr/label-aqpf>

Contact mail : aqpf@innovance.fr

